

Country Report • N° 4 • Décembre 2019



CONFLITS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS FONCIERS AU SÉNÉGAL: les luttes contre les projets agro-industriels et les mines industrielles

Louisa Prause

IMPRESSUM

GLOCON Country Report Series

Publié par:

Groupe de recherche junior GLOCON, Freie Universität Berlin
Prof. Dr. Bettina Engels / Dr. Kristina Dietz
Boltzmannstr. 1, 14195 Berlin, Allemagne

Mise en page: Janina Rühl / Tobias Kalt

Traduction par: Sara Roumette

Photo couverture: Nicole Geri on Unsplash (https://unsplash.com/photos/mGXY1xE_dVE); Steven Harolds on Pixabay (<https://pixabay.com/de/photos/mir-tagebau-bergbau-gro%C3%9Fe-3897039/>)

ISSN: 2567-3912

Citation:

Prause, Louisa (2019) : Conflits relatifs aux investissements fonciers au Sénégal: les luttes contre les projets agro-industriels et les mines industrielles. GLOCON Country Report, No. 4, Berlin : GLOCON.

Tous les *GLOCON Country Reports* sont disponibles gratuitement sur le site web :
www.land-conflicts.net.

GLOCON n'est pas responsable des erreurs ou des conséquences résultant de l'utilisation des informations contenues dans ce rapport de pays; les opinions exprimées engagent leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du groupe de recherche junior.

© Nachwuchsgruppe GLOCON

GEFÖRDERT VOM



Bundesministerium
für Bildung
und Forschung



GLOCON
Global Change - Local Conflicts

CONFLITS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS FONCIERS AU SÉNÉGAL: les luttes contre les projets agro-industriels et les mines industrielles

Louisa Prause

CONTENU

1	Introduction	1
2	Projets agro-industriels au Sénégal	3
3	L'expansion de l'exploitation minière industrielle au Sénégal	5
4	Conflits autour de projets agro-industrielle au Sénégal	7
	4.1 Le projet Senhuile	7
	4.1.1 Acteurs de la protestation contre le projet Senhuile	8
	4.1.2 Revendications centrales des acteurs	9
	4.1.3 Formes de protestation dans le conflit concernant le projet Senhuile	10
	4.1.4 Le récit collectif dans le conflit contre le projet Senhuile	10
	4.2 La mine d'or de Sabodala	11
	4.2.1 Les acteurs de la protestation	13
	4.2.2 Les revendications dans le conflit sur la mine d'or de Sabodala	13
	4.2.3 Les formes de protestation dans le conflit sur la mine d'or de Sabodala	14
	4.2.4 Le récit collectif dans le conflit autour de la mine d'or de Sabodala	15
	4.3 Similitudes et différences dans les manifestations autour du projet Senhuile et de la mine d'or de Sabodala	15
5	Conclusion	20
	Bibliographie	22
	Annexes	25
	À propos de l'auteur	28

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CRAFS - Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal

Collectif Fanaye - Collectif pour la défense de la terre de Fanaye

Collectif Ndiaël - Collectif pour la défense de Ndiaël

CNCR - Conseil national de concertation et de coopération des ruraux

RSE - Responsabilité sociale des entreprises

EIES - Etude d'impact environnemental et social

ITIE - Initiative pour la transparence des industries extractives

IPAR - Initiative prospective agricole et rurale

KEOH - Kédougou encadrement orientation et développement humain

MDL - Mineral Deposits Limited

ONG - Organisation non gouvernementale

SADEV - Solidarité, action, développement

SGO - Sabodala Gold Operations

SMC - Sabodala Mining Company

TGO - Teranga Gold Operations

1 INTRODUCTION

Comme dans de nombreux pays africains, les investissements fonciers se sont multipliés au Sénégal depuis le milieu des années 2000. Les prix élevés des denrées alimentaires, la demande accrue d'agrocarburants et le manque d'investissements en capital suite à la crise financière ont permis à la terre de redevenir un bien d'investissement recherché (Akram-Lodhi, 2012 ; Bush/Martiniello, 2017). Outre la spéculation financière, ces investissements sont principalement utilisés pour la production agro-industrielle de produits alimentaires et de *flex crops* (cultures flexibles), comme la canne à sucre, l'huile de palme, le maïs et le soja (Nolte et al., 2016). Ces derniers peuvent être utilisés de manière flexibles pour la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, de cosmétiques ou d'agrocarburants. Cependant, les terres ne sont pas seulement converties de plus en plus pour un usage agro-industriel. Depuis la fin des années 1990, la demande croissante de minéraux, de métaux et de matériaux de construction a aussi entraîné une augmentation des achats de terrains pour l'exploration et l'exploitation de ressources non renouvelables. Ce boom des matières premières a également été alimenté par le développement de nouvelles technologies minières qui ont rendu disponibles ces dernières années des gisements qui n'étaient jusque-là pas rentables économiquement (Bebbington/Bury 2013a). En conséquence, depuis le début des années 2000, de nombreuses nouvelles mines ont vu le jour dans beaucoup de pays du Sud. L'acquisition de terres pour l'agriculture et les mines pose de grands défis aux communautés locales. Elles perdent souvent leur accès à la terre, ce qui menace leurs moyens de subsistance économiques, mais peut également entraîner la perte de lieux importants sur le plan culturel ou religieux. De plus, les résidents affectés sont souvent en désaccord avec les indemnités proposées par les entreprises ou avec le nombre d'emplois locaux créés. La

conversion de terres en projets agro-industriels et miniers s'accompagne donc souvent de conflits (Bebbington/Bury 2013b ; Hufe/Heuermann 2017 ; Conde/Le Billon 2017 ; EJ Atlas 2019).

La plupart du temps, les conflits liés aux mines industrielles et aux projets agro-industriels restent débattus dans des sphères séparées. Cependant, du moins en ce qui concerne la perte d'accès à la terre, les populations locales sont confrontées à des défis similaires que la terre soit convertie pour une exploitation minière industrielle ou pour le secteur agro-industriel. Qui plus est, les deux secteurs sont de plus en plus imbriqués, et se concentrent de plus en plus dans les mêmes zones (Le Billon/Sommerville 2017). En outre, les deux consomment de grandes quantités d'eau. Ce faisant, ils peuvent à la fois se faire concurrence entre eux pour les ressources en eau et influencer indirectement sur les possibilités d'utilisation des terres par les utilisateurs locaux. Dans ce contexte, il est logique de ne pas considérer séparément les conflits liés à l'exploitation minière industrielle et à l'expansion des utilisations agro-industrielles.

Ce rapport présente l'exemple du Sénégal. Entre 2000 et 2018, sept nouvelles mines ont commencé leur exploitation et de nombreux projets du secteur agro-industriel ont été créés. Ce rapport donne un aperçu de l'expansion de l'industrie minière et de l'agro-industrie au Sénégal depuis le début des années 2000 et montre les similitudes, les différences et les particularités des conflits liés aux mines et aux projets agro-industriels. Cela pourra aider les organisations de la société civile actives dans ces domaines à identifier les moyens de relier les luttes contre les projets agro-industriels et miniers.

Je donnerai d'abord un aperçu des principaux projets agro-industriels et miniers lancés au cours des dernières années au Sénégal, ainsi que des conflits qui y sont associés. Ensuite, à travers deux exemples, je détaillerai les formes que prennent les

conflits dans les secteurs minier et agro-industriel. Partant des conflits liés au projet agro-industriel de Senhuile et à la mine d'or de Sabodala, deux des acquisitions de terres les plus contestés au Sénégal, je présenterai les principaux protagonistes, leurs revendications, leurs formes de protestation et leurs récits-cadres. À partir de ces deux exemples, je montrerai les similarités et les différences des conflits dans les secteurs agro-industriel et minier et je développerai des éléments d'explication. Enfin, j'évoquerai les potentiels et les défis qui résident dans la création de liens entre les luttes engagées contre les projets agro-industriels et miniers.

Ce rapport national est basé sur les données recueillies lors de trois terrains de recherche au Sénégal en 2014, 2015 et 2016. Au cours de cette période, j'ai mené au total 69 entretiens guidés et 8 discussions de groupe avec les protagonistes des conflits liés à des projets agro-industriels et à des mines industrielles¹. De plus, je m'appuie sur près de 400 reportages publiés entre 2005 et 2018 sur les portails web farmlandgrab.org et allafrica.com, qui traitent des conflits fonciers liés aux matières premières au Sénégal. J'ai également utilisé des rapports publiés par des acteurs de la société civile et du gouvernement comme sources de données.

¹ Je remercie vivement toutes les personnes interviewées pour leur temps investi dans mes recherches, leur hospitalité, leur confiance, leurs commentaires critiques et leurs réactions. Mes remerciements vont également à l'équipe d'Enda Pronat et à sa directrice, Mariam Sow, pour son temps, son soutien et à ses réflexions critiques sur mes recherches, ainsi qu'au personnel de l'ONG La Lumière et à son directeur, Ibrahima Sori Diallo. Pour le formidable espace de travail, l'intérêt porté à mes recherches et les nombreuses discussions passionnantes, je remercie également l'équipe de la Fondation Rosa-Luxemburg à Dakar, en particulier le Dr. Klaus-Dieter König et le Dr. Armin Osmanovic. Mes recherches n'auraient pas été possibles sans le soutien d'Ardo Sow, Dr. Lamine Diallo et Dr. Aminata Niang. Pour nos nombreuses conversations et leurs explications patientes sur la société, les langues et les cultures sénégalaises, je remercie Maimouna Ndao et Ben Barry.

2 PROJETS AGRO-INDUSTRIELS AU SÉNÉGAL

Les investissements dans le foncier se sont multipliés au Sénégal – à l’instar de nombreux autres pays du Sud – à partir du milieu des années 2000. Pour la période allant de 2000 à 2019, la base de données *Land Matrix* (2019) recense 17 projets agro-industriels menés au Sénégal par des investisseurs étrangers sur 200 hectares ou plus. Sur ces 17 projets, *Land Matrix* n’enregistre toutefois que huit projets en production. Deux projets sont encore en phase de démarrage, six ont été abandonnés depuis et le statut du dernier projet n’est pas clair. Une équipe de recherche sénégalaise, composée de plusieurs organisations de la société civile, estime toutefois dans un rapport publié en 2017 que 14 projets agro-industriels actuellement en production ont été créés depuis l’an 2000 au Sénégal avec participation étrangère (*Enda Pronat* et al., 2017). Une grande partie des terrains acquis par les investisseurs se trouve dans la région de Saint-Louis, en particulier le long du delta du fleuve Sénégal et du lac de Guiers, au nord du pays. Une

part moins importante des projets agro-industriels se trouve dans la région des Niayes, sur le littoral entre Dakar et Saint-Louis (*Enda Pronat* et al., 2017). Le tableau 1 en annexe donne un aperçu des projets agro-industriels avec participation étrangère créés au Sénégal depuis l’an 2000.

Le delta du fleuve Sénégal a toujours été un centre agricole important, bien avant l’indépendance du Sénégal. Dès l’époque coloniale, des infrastructures pour l’irrigation à grande échelle ont été créées ici, puis développées après l’indépendance (*Hesseling* 2009). Ceci et l’infrastructure routière relativement bonne rendent la région intéressante pour les investisseurs. À Niayes également, l’agriculture a été restructurée pendant la période coloniale. La région est bien adaptée à la culture de fruits et de légumes et parfaitement connectée aux centres urbains de Dakar et de Saint-Louis – et donc au port de Dakar. Les puissances coloniales françaises ont encouragé le développement de jardins potagers dans la région pour approvisionner les villes environnantes et ont



Sénégal, vaches, champs (Photo: DEZALB, on Pixabay: <https://pixabay.com/de/photos/senegal-savannah-zebus-herde-zucht-3977775/>)

investi dans l'infrastructure d'irrigation nécessaire (Touré/Seck 2005). Ce secteur est également populaire auprès des investisseurs étrangers qui y investissent depuis le milieu des années 2000 (Enda Pronat et al., 2017). Les investissements dans les projets agro-industriels au Sénégal concernent principalement la culture de légumes. La majeure partie de celle-ci est exportée vers l'Europe, une petite partie vendue sur le marché intérieur (Enda Pronat et al., 2017). Puisque les investissements se concentrent sur des zones déjà parfaitement adaptées à l'agriculture et densément peuplées, les projets agro-industriels se trouvent en concurrence directe avec les petits paysans et les éleveurs nomades et semi-nomades, qui perdent souvent leur accès à la terre, ou ne peuvent plus l'utiliser que d'une façon limitée.

L'acquisition des terres pour un usage agro-industriel se déroule dans le cadre de la loi foncière sénégalaise, la loi du *domaine national* de 1964 (Loi sur le domaine national, Loi n° 64-46 du 17.06.1964). Cette loi distingue trois catégories de terres : les terres domaniales, les terres privées et les terres nationales. Les terres domaniales sont la propriété de l'État sénégalais. Les terres privées désignent les terres pour lesquelles des titres fonciers nationaux étaient déjà enregistrés au moment de l'entrée en vigueur de la loi sur le domaine national, dont beaucoup remontaient à l'époque coloniale. Ces deux catégories ne couvrent qu'environ 5% du territoire sénégalais. Les 95% restants font partie du *domaine national* et sont donc des terres nationales (Hesseling 2009). Les terres du *domaine national* ne sont pas des propriétés privées, elles sont administrées par l'État. Elles ne peuvent être vendues, sous-louées ou utilisées comme gage (Enda Pronat 2015). Les investisseurs ne peuvent pas acheter de terres au Sénégal, ils peuvent seulement les louer sous forme de baux emphytéotiques. Le domaine national est à son tour divisé en quatre zones : zones urbaines (constituées par les terres du domaine national situées sur le territoire des communes et des groupements d'urbanisme), zones pionnières (zones prévues pour une mise en valeur par l'État), zones classées (terres classées

pour une utilisation agroforestière ou à des fins de protection des forêts) et zones de terroirs (terres rurales habituellement utilisées pour la construction, l'agriculture ou l'élevage). Les terrains situés dans les zones pionnières et classées sont gérés directement par le gouvernement national. Les terrains situés dans ces zones peuvent donc être loués directement par le gouvernement national à un investisseur. Cependant, la plus grande partie du pays en zone rurale, et de loin, correspond aux zones de terroirs. Dans ces zones, les conseils locaux sont responsables de l'attribution des terres. Les investisseurs concluent ainsi les baux avec les conseils locaux. Dans certains cas, la population locale et le chef de village sont consultés et parviennent à des accords (Enda Pronat et al., 2017 : 71).

3 L'EXPANSION DE L'EXPLOITATION MINIÈRE INDUSTRIELLE AU SÉNÉGAL

Parallèlement à l'augmentation des investissements dans les terres agricoles, les investissements dans l'exploitation minière industrielle au Sénégal ont eux aussi augmenté. En 2017, le ministère des Mines recensait 21 concessions minières et trois permis d'exploitation². Treize d'entre eux ont été émis par le ministère des Mines entre 2000 et 2017. En 2017, il avait également octroyé 79 licences d'exploration, dont 39 pour l'or et 24 pour les phosphates (ITIE 2018). En 2018, on comptait douze mines en production au Sénégal. Le tableau 2 en annexe donne un aperçu des sociétés minières actives au Sénégal. Les matières premières les plus importantes extraites au Sénégal sont le phosphate et l'or. L'extraction de l'or a lieu dans la région de Kédougou. Deux mines d'or y étaient en production en 2018, et un autre permis d'exploitation de mine d'or a été accordé en 2017. L'extraction de phosphate est concentrée dans les régions de Thiès et de Matam. En 2017, les industries extractives représentaient 35,5% du total des exportations du Sénégal (ITIE 2018: 9). L'or est le principal produit d'exportation du pays, représentant 14% du total des exportations (ITIE 2018: 78).

L'exploitation des phosphates au Sénégal a commencé dès les années 1940, mais la première mine d'or n'a été ouverte qu'en 2009. Les incitations à l'expansion de l'extraction de l'or au Sénégal ont été stimulées par la forte hausse du prix de l'or liée à la crise financière. En 2005, le prix d'une once d'or se situait autour de 300 euros. En 2011 et 2012, l'once a atteint le prix record de près de 1 400 euros (Gold, 17.08.2017). La réforme de la loi sur les mines en 2003 a été tout aussi importante. Le gouvernement

du président Abdoulaye Wade (2000-2012) a réformé la loi sur les mines dans le but déclaré d'attirer les investisseurs étrangers. Wade a introduit des avantages fiscaux et des exonérations de droits pour les sociétés minières et décrété une taxe sur les métaux ou minéraux extraits de seulement 3% (Code minier, Loi n° 2003-36 du 24 novembre 2003). En 2012, le président nouvellement élu, Macky Sall, a adopté une nouvelle loi minière, elle-même révisée en novembre 2016. Elle stipule notamment l'augmentation des taxes minières à 5% et la participation accrue des communautés riveraines aux revenus générés par l'exploitation minière (Code minier, loi n° 2016-32 du 8 novembre 2016). À cette fin, un fonds de péréquation doit être mis en place. Toutes les concessions négociées dans le cadre de l'ancienne loi sur les mines demeurent toutefois aux anciennes conditions. Bien que le gouvernement actuel ait augmenté les prélèvements sur les sociétés minières, l'expansion de l'exploitation minière industrielle reste l'objectif déclaré du gouvernement. L'exploitation minière est l'un des piliers économiques centraux du Plan de développement national (République du Sénégal 2014). Poussé par les pressions de la société civile, en particulier la coalition « *Publish what you pay* » (Publiez ce que vous payez), le Sénégal est également membre depuis 2013 de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).

Parallèlement à la hausse des investissements dans les industries extractives, le secteur de l'extraction artisanale de l'or a lui aussi fortement augmenté au Sénégal. L'or est extrait dans la région de Kédougou depuis la période précoloniale (Niang 2014). Toutefois, au cours des 15 dernières années, des milliers d'orpailleurs des pays voisins ont émigré à Kédougou à la recherche d'or. Cela s'explique notamment par la hausse du prix de l'or et par l'absence de réglementation gouvernementale (Gerson *et al.* 2018). Il n'existe pas de chiffres exacts

2 Un permis d'exploitation permet l'exploitation de minéraux, de métaux ou de matériaux de construction. L'autorisation est valable pour une période maximale de cinq ans et doit ensuite être renouvelée tous les cinq ans. Une concession minière peut être attribuée au Sénégal pour une période de 5 à 25 ans et prolongée jusqu'à 25 ans, jusqu'à épuisement de la mine.



Travaux d'exploration à Kedougou (Photo: Louisa Prause)

sur le nombre de personnes venues dans la région à la recherche d'or. On sait cependant que nombre de personnes vivant dans la région ont également déplacé leurs activités économiques de l'agriculture vers l'exploitation aurifère artisanale (Persaud *et al.* 2017). On estime que le revenu des ménages dans les zones rurales de Kédougou a été généré par l'exploitation artisanale de l'or plutôt que par l'agriculture (Doucouré 2014 ; Persaud *et al.* 2017). Depuis le milieu des années 2000, les orpailleurs à Kédougou utilisent des technologies de plus en plus modernes, telles que des détecteurs d'or, des pompes et des produits chimiques, notamment le mercure et le cyanure (Diallo *et al.* 2016). Depuis 2013, le gouvernement sénégalais tente de plus en plus d'encadrer l'exploitation aurifère artisanale. En mai 2014, avec l'aide de la police et de l'armée, il a commencé à fermer tous les sites d'exploitations artisanales importants (Barro 16.05.2014). La restructuration de l'extraction artisanale de l'or signifie qu'elle ne devrait avoir lieu que dans les corridors définis par le ministère des Mines, qui ne sont pas en concurrence avec les concessions industrielles (Arrêté 009249 / MEM / DMG du 14 juin

2013). Chaque orpailleur doit s'inscrire et acheter un permis d'exploitation pour un lieu spécifique. Cependant, seuls les citoyens sénégalais peuvent en bénéficier. En 2015, le ministère des Mines a identifié 19 corridors d'extraction artisanale dans les régions de Kédougou et de Tambacounda (arrêté n° 535, MIM / SRMG / KDG du 4 juin 2015). Fin février 2015, les sites d'extraction artisanale situés dans les corridors ont été officiellement rouverts. Cependant, une grande partie de l'extraction artisanale de l'or se poursuit de manière informelle.

4 CONFLITS AUTOUR DE PROJETS AGRO-INDUSTRIELS ET MINIERS AU SÉNÉGAL

L'expansion de la production agro-industrielle et l'acquisition des terres qui en résulte par les investisseurs étrangers sont très controversées au Sénégal. Par le passé, plusieurs utilisateur.rice.s de terres locaux.les, souvent soutenus par des acteurs de la société civile, ont manifesté ouvertement contre l'acquisition de terres par des investisseurs (pour un aperçu général, voir *Enda Pronat* 2015). Les conflits sont généralement provoqués par le fait que les utilisateur.rice.s locaux.les, qu'il s'agisse de petit.e.s agriculteur.rice.s ou d'éleveur.se.s de bétail nomades ou semi-nomades, voient leur accès à la terre menacés au profit des investisseurs. Ainsi, en 2017, les habitants de la commune de Dodel ont protesté avec succès contre l'attribution de 10 000 hectares à un investisseur marocain. Des conflits ont également éclaté dans les environs des mines industrielles. Les résidents de la commune de Diogo ont par exemple protesté contre Grande Côte Opérations (pour un aperçu, voir *EJ Atlas* 2019). Les projets les plus controversés de ces dernières années ont été le projet agro-industriel Senhuile et la mine d'or de Sabodala. À partir de ces deux cas, je vais montrer les similitudes et les différences entre les conflits liés aux projets agro-industriels et miniers au Sénégal. Je décrirai brièvement les appropriations de terres respectives et j'expliquerai quels acteurs sont devenus actifs dans ces conflits, quelles sont leurs principales revendications, quelles formes de protestation ils ont utilisées et quels récits ils ont construits. Enfin, j'exposerai les similitudes et les différences entre les deux types de conflits, ainsi que les potentiels et les défis d'alliances intersectorielles de la société civile.

4.1. Le projet Senhuile

En 2011, Senhuile, alors connue sous le nom de Senethanol SA, a tenté de louer 20 000 hectares de terres dans la communauté de Fanaye au nord du

Sénégal (CRAFS *et al.*, 2013). La société a signé un contrat pour 300 hectares, ainsi qu'un protocole dans lequel le président du conseil municipal annonçait son intention d'attribuer 20 000 hectares supplémentaires à la société (ActionAid 2014). Bien que Senhuile ait déjà commencé à nettoyer certaines parties des terres, sa production n'avait pas encore commencé quand ont eu lieu des affrontements violents entre partisans et opposants au projet, le 26 octobre 2011. Deux personnes y ont trouvé la mort (CRAFS *et al.*, 2013). Ces émeutes ont poussé le président de l'époque, Abdoulaye Wade, à arrêter temporairement le projet dans la communauté de Fanaye.

Cependant, début 2012, Wade a loué 20 000 hectares de terres à Senhuile pendant 50 ans dans l'ancienne réserve naturelle et forestière de Ndiaël par le biais de deux décrets (décret 2012-366 et décret 2012-367 du 20 mars 2012). À cette fin, le président a ôté au territoire son statut de forêt classée. En raison de ce statut, toute activité agricole était auparavant interdite dans la réserve et seuls des élevages nomades étaient autorisés. Le nouveau président Macky Sall, qui a pris ses fonctions en 2012, a temporairement suspendu les décrets en avril 2012 (décret 2012-448), mais les a confirmés par la suite. Les 20 000 hectares sont situés dans les trois communes de Ronkh, Diama et Gnith – la majeure partie se trouvant dans la municipalité de Gnith.

Derrière la société Senhuile se cachent la société Senethanol SA ainsi que le groupe italien Tampieri Financial Group. Après avoir constaté que la culture de tournesol initialement prévue pour la production d'huile était impossible dans la région, Senhuile a modifié sa stratégie et produit depuis 2014 du riz, du maïs et des arachides destinés au marché local. La production de riz est commercialisée par la société dans le cadre du programme du gouvernement sénégalais visant à l'autosuffisance en riz, dont le but est de satisfaire les besoins en

riz sans avoir recours aux importations jusqu'alors massives. La société a déjà défriché environ 5 000 à 7 000 hectares de cette zone (ActionAid 2014). En 2015, Senhuile a réduit le terrain loué à 10 000 hectares. Cependant, en avril 2016, Giovanni Tampieri, PDG de Tampieri Financial Group, a déclaré dans un entretien que 1 500 hectares seulement avaient été plantés (farmlandgrab.org 2016). En 2017, le portail Internet NdarInfo a annoncé que le groupe financier Tampieri avait cédé ses actions dans la société au partenaire sénégalais de Senhuile, M. Gora Seck (Ndar.info, 10.05.2017).

4.1.1 Acteurs de la protestation contre le projet Senhuile

Il y a eu dès le début une forte opposition au projet Senhuile. À Fanaye, les utilisateurs des terres affectées se sont organisés au sein du « Collectif pour la défense de la terre de Fanaye », pour lutter contre l'attribution des terres à Senhuile. Il s'agissait pour la plupart d'éleveurs semi-nomades – les terres attribuées à Senhuile se trouvant dans une zone qui était auparavant presque exclusivement utilisée pour le pâturage. Une fois le projet Senhuile déplacé à Ndiaël, les utilisateur.rice.s des terres affectées se sont eux aussi organisé.e.s au sein d'un groupe, le « Collectif pour la défense de Ndiaël ». Il regroupe majoritairement les habitants des 37 villages qui se trouvent sur les terres attribuées à Senhuile par le président. Il s'agit principalement d'éleveurs semi-nomades qui utilisaient cette terre auparavant. De petit.e.s exploitant.e.s se sont également joints à leurs protestations. Dans la commune de Gnith, où se trouvent la majorité des 20 000 hectares attribués, il n'y a plus de terres en friches. Plus de 2 000 demandes d'utilisation des terres sont en



Village dans la réserve de Ndiaël (Photo: Louisa Prause)

attente d'examen auprès du conseil municipal (interviews, conseil municipal de Gnith, 16.03.2015 et 28.04.2016, Gnith). C'est la raison pour laquelle beaucoup d'agriculteur.rice.s de la région avaient intérêt à ce que la terre ne soit pas attribuée à une entreprise agro-industrielle. Les deux collectifs sont soutenus par le « Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal » (ou CRAFS), un réseau de la société civile créé le 28 avril 2011. La mise en place de ce réseau a été une réponse de la société civile à la réforme agraire lancée par le gouvernement d'Abdoulaye Wade (2000-2012) et à l'augmentation au Sénégal de l'acquisition de terres par des investisseurs nationaux et internationaux. Le CRAFS se bat pour une réforme agraire participative au profit des petit.e.s agriculteur.rice.s, et soutient les communautés locales dans leur résistance à l'acquisition de terres. Le réseau regroupe désormais une vingtaine d'organisations³, parmi lesquels des acteurs de protestation locaux, sous forme d'alliances d'utilisateur.rice.s des terres affectées par l'accaparement des terres, mais aussi des organisations nationales, principalement des ONG et des *think-tanks*, ainsi que le Conseil national de concertation et de coopération des

³ Une vue d'ensemble des organisations membres de CRAFS se trouve dans le tableau 3 en annexe.



Atelier pour l'élaboration des propositions sur la réforme foncière (Photo: Louisa Prause)

ruraux (ou CNCR), qui est l'association nationale des agriculteurs. Le CNCR représente les intérêts des petit.e.s agriculteur.rice.s, des éleveur.se.s et des pêcheur.se.s, que l'association réunit sous le terme de « producteur.rice rural.e » (CNCR 2018). En outre, certaines organisations régionales d'Afrique de l'Ouest font partie de ce réseau, ainsi que les sections nationales d'ONG internationales. Les organisations membres de CRAFS sont des acteurs contestataires centraux et un soutien important aux utilisateur.rice.s locaux.les des terres, non seulement dans le cas du conflit sur le projet Senhuile, mais aussi dans d'autres conflits concernant l'appropriation des terres pour un usage agro-industriel.

4.1.2. Revendications centrales des acteurs

Les riverains de Fanaye et de Ndiaël concernés par le projet Senhuile craignent principalement que le projet leur enlève l'espace nécessaire à l'élevage semi-nomade qu'ils pratiquent, et détruise par-là leurs moyens de subsistance (mémoire du Collectif pour la défense des terres de Fanaye, 24.11.2011 ; lettre au Président de la République

du Sénégal à propos du Ndiaël, Collectif Ndiaël, 08.02.2014). S'appuyant sur cette perception des effets négatifs du projet Senhuile sur la vie économique des riverains, le CRAFS a formulé une demande claire : l'arrêt immédiat du projet et la restitution des terres à la population locale (*Enda Pronat* 2015: 57-59). Après le déplacement du projet dans la commune de Ndiaël, la demande ne visait plus seulement le maintien du statu quo. Les acteurs de la protestation exigeaient désormais l'ouverture à l'usage agricole des terres de la réserve forestière jusque-là protégées et la distribution de ces terres aux résident.e.s de la commune de Ndiaël (entretien de groupe focalisé, les membres du Collectif Ndiaël, Thiamène, 16.03.2015).

À l'époque où la lutte contre le projet Senhuile se déroulait dans la commune de Fanaye, la coalition de protestation avait d'abord adressé ses demandes au conseil municipal de Fanaye (*Enda Pronat* 2015: 57-59). En seconde instance, le CRAFS s'était adressé au Président de la République qui, fin 2011 - début 2012, se trouvait en campagne électorale. Après le déplacement du projet vers la réserve de Ndiaël, les acteurs de la protestation ont adressé leurs

demandes presque exclusivement au Président de la République ou à ses ministres.

Le CRAFS a critiqué le manque de participation des conseils locaux et des riverains lors de la décision d'attribution des terres. Bien que le gouvernement ait officiellement le droit d'attribuer à Senhuile les terres de Ndiaël sans le consentement du conseil municipal, la coalition de protestation a critiqué le fait que la population locale se trouve contrainte d'accepter une attribution de terres d'une telle ampleur (ActionAid 2014). Dans le conflit sur le projet Senhuile, le CRAFS se bat également pour que le contrôle de l'attribution des terres soit aux mains des communautés locales. Le CRAFS a également adressé cette demande au gouvernement national et à la Commission de la réforme de la réforme agraire. Après son élection à la présidence en 2012, Macky Sall s'est efforcé de reprendre les négociations sur le droit foncier engagées par son prédécesseur.

4.1.3 Formes de protestation dans le conflit concernant le projet Senhuile

Dans le conflit autour du projet Senhuile, les utilisateur.rice.s locaux.les des terres et le CRAFS ont eu recours à différentes formes de protestation, que l'on peut distinguer entre formes de protestation confrontatives et formes de protestation conventionnelles. À Fanaye, la coalition de protestation a organisé des manifestations déclarées et non déclarées contre le projet Senhuile (Koopman 2012 ; *Enda Pronat* 2015). En outre, des opposant.e.s au projet ont tenté de bloquer une réunion du conseil municipal. De violentes émeutes ont éclaté à cette occasion, au cours desquelles deux personnes ont trouvé la mort et une vingtaine ont été blessées (Bagnoli *et al.*, 2015). À Fanaye comme à Ndiaël, des utilisateur.rice.s de terres ont attaqué des employé.e.s de Senhuile alors qu'ils tentaient de défricher les terres et ont bloqué leurs machines (Koopman 2012 ; Agence de presse sénégalaise 01.11.2012). À Ndiaël, un sabotage collectif et ciblé des machines de Senhuile a également eu lieu (Ngom Damel 2013). Les riverain.e.s ont également refusé toute communication avec l'entreprise à différentes reprises, par exemple lorsque le

responsable de la *Responsabilité sociale des entreprises* (RSE) souhaitait collecter des données sur les villages environnants ou dans le cadre de l'évaluation de l'impact environnemental et social (ActionAid 2014). Plusieurs membres des collectifs de Fanaye et de Ndiaël se sont également présentés aux élections municipales (entretien, CNCR, 04.02.2015, Dakar). Parallèlement, le CRAFS a aussi organisé des manifestations au niveau national et international. Le réseau a lancé une campagne de communication nationale et internationale réussie, comprenant la publication de lettres ouvertes, de mémorandums, de documents vidéo, d'une chanson de rap et d'un dossier de presse (Sall/Diallo 2013 ; Hopsort 2014 ; *Enda Pronat* 2015). Avec l'aide d'organisations partenaires internationales telles que Re:common, Peuple Solidaire, SOS Faim, GRAIN et Oakland Institute, ils ont réussi à faire connaître le cas de Senhuile en Europe. Plusieurs ONG internationales ont co-publié des rapports avec le CRAFS. Ils ont aussi lancé une pétition en ligne exigeant la fin du projet (CRAFS *et al.*, 2013 ; CRAFS *et al.*, 2014). Le CRAFS a aidé les riverain.e.s à organiser et à obtenir des informations sur le projet. Le CRAFS a également invité les membres des collectifs à participer aux ateliers sur la réforme agraire à venir. En février et mars 2016, le CRAFS a organisé une caravane à travers l'Afrique de l'Ouest avec de nombreuses organisations partenaires internationales, qui a notamment fait halte à Ndiaël. De là, ils se sont rendus à Dakar avec le Collectif Ndiaël pour présenter une pétition à Macky Sall en sa qualité de président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (Faye, 2016).

4.1.4 Le récit collectif dans le conflit contre le projet Senhuile

Le CRAFS et les collectifs mobilisés ont mis au point un récit qui est une présentation de leur combat, qui l'explique et le légitime, de manière à obtenir le soutien des médias et des décideurs politiques. Ils y dénoncent la perte des terres et la menace qu'elle entraîne pour la sécurité alimentaire des utilisateur.rice.s locaux.les comme un problème

central (mémoire du Collectif pour la défense des terres de Fanaye, 24.11.2011 ; lettre au Président de la République du Sénégal à propos de Ndiaël, Collectif Ndiaël, 08.02.2014 ; *Weltfriedensdienst / Enda Pronat* 2015). En outre, ils affirment que le projet Senhuile est improductif, pointant du doigt combien l'entreprise est mal gérée, le peu hectares qui ont été mis en cultures, et en affirmant que la productivité des petites exploitations agricoles à l'hectare est supérieure à celle de la société. Ils présentent Senhuile comme un danger pour l'objectif déclaré du gouvernement de développer l'autosuffisance alimentaire du Sénégal, en particulier concernant le riz (Prause 2015). Le Sénégal dépend fortement de ses importations alimentaires. Dans le passé, cela a conduit à plusieurs reprises à de fortes fluctuations des prix des aliments : entre mi-2007 et mi-2008, le prix du riz au Sénégal a ainsi augmenté de 112 %, déclenchant en 2008 émeutes de la faim et manifestations (Berazneva/Lee 2013). Depuis des années, le gouvernement sénégalais s'efforce de réduire la dépendance du pays envers les importations de produits alimentaires. Pour légitimer leur lutte contre le projet Senhuile et gagner des soutiens pour leur combat, les acteurs de protestation ont repris à leur compte ce but de développement revendiqué par le gouvernement (Prause 2018).

4.2 La mine d'or de Sabodala

La mine d'or de Sabodala a été la première mine d'or industrielle au Sénégal. Elle a commencé sa production en mars 2009 (Teranga Gold Corporation 2012 : 5). Jusqu'en 2010, la mine appartenait à la société australienne *Mineral Deposits Limited* (MDL), qui a reçu le permis d'exploitation de l'or le 9 juin 2005 (décret 2005-520 du 9 juin 2005). Il a été converti en concession minière deux ans plus tard (décret 2007-564 du 30 avril 2007), valable jusqu'en 2022. MDL a créé deux filiales pour l'extraction d'or au Sénégal : *Sabodala Gold Operations* (SGO), responsable de l'extraction et de l'exploitation de la mine, et *Sabodala Mining Company* (SMC), responsable des activités d'exploration. MDL a

vendu les deux sociétés en novembre 2010 à la société canadienne TGO. Le SGO appartient pour 90% à TGO et pour 10% à l'État sénégalais. SMC appartient à 100% à TGO (Teranga Gold Corporation 2012 : 5).

En 2013, TGO a acquis l'entreprise *Oromin Joint Venture Explorations Ltd.* et avec elle la concession de Golouma (Teranga Gold Corporation 2013). La concession de Golouma couvre une superficie de 21 260 hectares et est située à proximité immédiate de la zone minière de TGO (décret 2010-83 du 26 janvier 2010). En 2018, TGO disposait d'une concession de 29 100 hectares et d'une licence d'exploration sur plus de 62 900 hectares. De 2013 à 2017, la production de la mine s'élevait à cinq à six tonnes et demie d'or par an (Teranga Gold Corporation 2017a). TGO employait en 2016 près de 1 050 personnes, dont 90% de Sénégalais.e.s. (Teranga Gold Corporation 09.08.2017).

Depuis le début de la production, la mine a besoin de plus en plus de terres des communautés environnantes. En 2011, le petit village de Dambankhoto a été déplacé pour faire place à un barrage. En 2012, TGO a augmenté la capacité de son broyeur de roches et a eu besoin de 400 hectares de terres supplémentaires pour constituer un nouveau terroir de résidus – un terrain utilisé jusque-là par les habitants des villages de Bransan, Medina Bransan, Sabodala, Faloumbou et Dambankhoto (Teranga Gold Corporation 2013 : 42). En 2013, TGO a entamé avec le soutien du gouvernement des négociations avec les habitants de Sabodala en vue de commencer des travaux d'exploration sur le gisement de Niakafiri. Le gisement est situé sous le village de Sabodala, le plus grand village situé à proximité immédiate de la mine, et qui compte environ 2 000 habitants et 600 ménages (Teranga Gold Corporation 2011, Teranga Gold Corporation 2017b). L'exploitation du gisement de Niakafiri n'est possible que si le village de Sabodala est déplacé. Des négociations de réinstallation ont débuté en août 2015 (Agence de presse sénégalaise du 09.09.2015). Cependant, les représentants du village les ont interrompues peu après et ont refusé la réinstallation (entretien, doyen du village,

Sabodala, 09.04.2016). En avril 2018, le ministre des Mines a annoncé qu'un nouveau site avait été trouvé pour le village de Sabodala et que la construction de nouvelles maisons commencerait bientôt. Selon le ministre, les habitants de Sabodala se sont maintenant prononcés en faveur d'un déménagement (tambacounda.info 2018).

En 2015, TGO a également commencé à exploiter son premier dépôt satellite, le dépôt de Gora, sur l'ancienne concession de Golouma. En mars et avril 2015, l'évaluation de l'impact social et environnemental de l'exploitation du gisement a été réalisée avec succès. Les habitants des villages Diakhaling, Kobokhoto, Keniekeniebanding, Tourokhoto, Djegoune et Broumbroum, situés autour de Gora, ont protesté à plusieurs reprises contre l'exploitation du dépôt satellite, car elle entraînerait la fermeture des carrières artisanales de la région (Dabo 2015). En juillet 2015, TGO a commencé à extraire de l'or à Gora (Teranga Gold Corporation 2015: 17).

Des manifestations ont été organisées contre la

mine avant même que la production ne commence, notamment parce que la population locale estimait ne tirer aucun bénéfice de la mine – par exemple par la création d'emplois. Déjà en 2007, les habitants des villages environnants avaient érigé des barrages routiers car ils n'étaient pas satisfaits de la façon dont l'entreprise avait réparti les emplois (Diaw 2007, Niang 2012:162). Un an plus tard, en décembre 2008, des étudiants et des habitants de la ville de Kédougou ont protesté contre l'absence de répartition des bénéfices de la mine à la population locale. Des attaques ont également eu lieu contre la préfecture (Tambacounda.info 2008). Au cours d'affrontements avec les forces de l'ordre, deux personnes ont été tuées, plusieurs ont été blessées et environ 25 manifestants arrêtés (Tamba 2009). Plus récemment, les habitants ont protesté en 2014 et 2016 contre la fermeture de deux mines d'or artisanales situées sur la concession de TGO (Pressafrik.com 2014 ; Barro 2014 ; Tamba 2016 ; Diop 2016).



Site d'orpaillage à Kédougou (Photo: Louisa Prause)

4.2.1 Les acteurs de la protestation

Contrairement au secteur agricole, les organisations de la société civile impliquées dans le conflit autour de la mine d'or de Sabodala sont encore relativement jeunes. Les trois ONG nationales qui s'occupent de cette question ont été créées au début ou au milieu des années 2000. Il s'agit de *Solidarité, action, développement* (SADEV), *Kédougou orientation humaine* (KEOH) et *La Lumière*. Cette dernière est l'ONG la plus influente concernant le secteur minier au Sénégal. *La Lumière* travaille avec les villages affectés par les mines depuis le début des travaux de la mine d'or Sabodala à Kédougou.

Sur le terrain, les manifestations contre la mine d'or de Sabodala sont organisées par les riverain.e.s, en particulier les habitant.e.s des villages de Sabodala, Faloumbou et Dambankhoto. Depuis le développement du gisement satellite de Gora, les habitant.e.s du village de Diakhaline et de cinq autres villages plus petits se sont engagé.e.s dans le conflit. Les villages autour de la mine de Gora ont créé un réseau informel et désigné un porte-parole. Les villages de Sabodala, Faloumbou et Dambankhoto sont principalement représentés par leurs chefs de village respectifs. Les activités économiques centrales de ces villages sont l'exploitation minière artisanale, la petite agriculture et, dans une moindre mesure, l'élevage semi-nomade. L'exploitation minière artisanale est devenue de plus en plus importante ces dernières années.

Deux ONG internationales soutiennent en particulier le travail de *La Lumière* et mènent leurs propres campagnes au Sénégal : Amnesty International et Oxfam. Oxfam a appuyé la création de l'alliance « Publish what you pay » au Sénégal. Cette alliance fait partie d'un réseau international mis en place par Oxfam qui promeut la transparence et la protection de l'environnement dans le secteur minier et un transfert équitable des taxes minières aux communautés locales affectées (Publish what you pay 2017). L'alliance rassemble 25 organisations

de la société civile au Sénégal⁴. Son président est le directeur de l'ONG *La Lumière*. En outre, *La Lumière* a initié la création d'un réseau journalistique sur les industries extractives, le Réseau national de la presse industrielle.

4.2.2 Les revendications dans le conflit sur la mine d'or de Sabodala

Les revendications des manifestant.e.s dans le conflit autour de la mine d'or Sabodala sont plus diversifiées que dans le conflit sur le projet Senhuile. Il s'agit notamment de garantir l'accès de la population locale aux mines d'or artisanales (entretiens de groupe focalisés, habitant.e.s des villages de Sabodala et de Faloumbou, Sabodala et Faloumbou, tous deux le 09.04.2016), de protéger les lieux culturels importants, en particulier les cimetières et les sites religieux (Tamba 2012 ; Tamba 2013), d'assurer davantage d'emplois non qualifiés attribués à des travailleur.se.s locaux.les (entretiens de groupe focalisés, habitant.e.s des villages Sabodala et Faloumbou, Sabodala et Faloumbou, tous deux le 09.04.2016). Les habitant.e.s du village de Sabodala se sont également battu.e.s contre le déplacement de leur village – avec un soutien limité de la part des ONG impliquées dans le conflit. Appuyés par les ONG mobilisées, ils exigent une meilleure indemnisation pour les terres agricoles perdues. Leurs revendications portent à la fois sur les compensations monétaires et sur la taille et la qualité des zones fournies par TGO comme alternatives (entretiens de groupe focalisés, résident.e.s des villages de Sabodala et de Faloumbou, Sabodala et Faloumbou, tous deux le 09.04.2016; entretien, *La Lumière*, Tambacounda, 06.03.2015). Les opposant.e.s demandent une meilleure maîtrise des risques et des dommages environnementaux ainsi qu'un fonds qui assure financièrement la renaturation de la zone d'exploitation une fois les gisements épuisés (entretien, ONG, Tambacounda, 06.03.2015). En outre, ils réclament une amélioration et un élargissement

⁴ Pour une vue d'ensemble des organisations membres de Publish what you pay, voir <https://www.pwyp.org/pwyp_members/senegal/> (consulté le 29/01/2019).

des projets de développement réalisés dans le cadre de la responsabilité des entreprises (entretien, ONG, Dakar, 27.02.2015 ; entretien, ONG, Tambacounda, 06.03.2015). Au niveau national, dans le cadre de la réforme de la loi sur les mines de 2016, les acteurs de la société civile exigent une plus grande participation et redistribution financière des revenus miniers aux municipalités affectées (Publish-what-you-pay Sénégal, 2015). Les manifestant.e.s adressent leurs requêtes à l'entreprise et au gouvernement national ou à ses représentants comme le préfet et le sous-préfet.

4.2.3 Les formes de protestation dans le conflit sur la mine d'or de Sabodala

Les communautés locales et leurs alliés de la société civile ont eu recours à diverses formes de protestation aussi bien conventionnelles que confrontatives. Pour donner du poids à leurs revendications, ils ont participé à des manifestations non annoncées, comme en 2008 à Kédougou ou en 2016 à Sabodala, qui ont conduit à de violents affrontements avec les forces de l'ordre. Les communautés locales ont organisé à plusieurs reprises des barrages sur les routes d'accès à la mine et au dépôt satellite de Gora (Diallo 2009:5 ; Tamba 2016). Afin d'empêcher l'exploration du gisement de Niakafiri, elles ont interdit aux travailleurs de la mine l'accès au village et au cimetière (Faye 30.07.2013; entretien, Service régional d'appui au développement, Kédougou, 03.03.2015). À plusieurs reprises, elles ont attaqué des bâtiments administratifs tels que la préfecture ou la sous-préfecture, par exemple lors des affrontements de 2016 contre la fermeture d'une carrière artisanale dans le village de Khossanto (Diop 2016). Les représentant.e.s des communautés locales ont refusé de communiquer avec TGO et ont boycotté

les auditions publiques et les auditions dans le cadre de l'évaluation de l'impact environnemental et social.

Comme dans le cas du conflit autour du projet Senhuile, ce sont surtout les utilisateur.rice.s locaux.les de la terre qui ont usé de formes de protestation confrontatives. Cela a souvent été provoqué par la perte de mines d'or artisanales, comme à Gora en 2015 et à Sabodala en 2016, ou par des menaces ou des dommages causés à des sites religieux tels que le cimetière de Sabodala en 2007. Les acteurs de la société civile ont utilisé principalement des formes de protestation conventionnelles organisées, comme par exemple une campagne nationale dans les médias, un travail de lobbying envers les élites politiques et la publication de rapports critiques sur les impacts négatifs de la mine pour la population locale (Amnesty International 2014). Ils ont organisé de nombreux ateliers dans la région dans le but de mobiliser et de sensibiliser la population locale



La voiture de la sous-préfecture incendiée pendant des manifestations à Sabodala (Photo: Louisa Prause)

(Diallo 2009). Le réseau *Publish what you pay* a également développé des revendications concrètes en faveur de la réforme de la loi de 2016 sur les mines (Publish what you pay 2017).

4.2.4 Le récit collectif dans le conflit autour de la mine d'or de Sabodala

Pour légitimer leurs manifestations et obtenir des soutiens pour leurs revendications et leur combat, les acteurs de la protestation dans le conflit autour de la mine d'or Sabodala ont eux aussi développé un récit. À l'instar du conflit sur le projet Senhuile, ils ont identifié la perte de moyens de subsistance de la population locale comme étant le problème central de la mine d'or de Sabodala. Ils présentent la mine comme une menace pour le développement économique local qui exacerberait les inégalités sociales par le biais d'une répartition injuste des bénéfices. La coalition des opposant.e.s à la mine d'or Sabodala a cependant développé un récit moins cohérent que celui des opposants à Senhuile. Les communautés locales ont souligné que la perte des mines d'or artisanales constituait un problème majeur. Elles ont justifié leur droit aux mines par la tradition de l'exploitation artisanale de l'or dans la région et leurs droits traditionnels sur les terres (Prause 2017). Les organisations de la société civile, quant à elles, ont davantage évoqué la perte de terres agricoles, qu'elles considèrent comme le moyen de subsistance essentiel des communautés locales. Les ONG de défense des droits de l'homme mobilisées ont présenté cela comme une menace pour la protection des droits de l'homme (Prause 2018). Les manifestants rendent le gouvernement national et ses représentants régionaux – le préfet et le sous-préfet – responsables de leurs problèmes.

4.3 Similitudes et différences dans les manifestations autour du projet Senhuile et de la mine d'or de Sabodala

Les cas des conflits autour du projet Senhuile et de la mine d'or de Sabodala montrent certaines similitudes importantes, mais aussi de nombreuses différences dans les protestations organisées contre l'appropriation des terres. Premièrement, les organisations de la société civile impliquées dans les deux conflits ne sont pas les mêmes. Deuxièmement, des revendications différentes sont

formulées dans les deux conflits et troisièmement, les protagonistes construisent des récits collectifs différents. En revanche, les formes de protestation sont similaires dans les deux conflits.

Le fait que différentes organisations de la société civile soient actives dans les deux conflits montre que les luttes contre l'attribution de terres pour l'exploitation minière ou pour le secteur agro-industriel sont encore largement séparées. Contrairement au secteur minier, le Sénégal a une longue tradition d'organisations de promotion de la petite agriculture (McKeon *et al.*, 2004). Les premières organisations d'agriculteur.rice.s se sont formées dès les années 1970. Depuis 1993, beaucoup de ces organisations font partie du CNCR, la fédération nationale des agriculteur.rice.s. De nombreuses ONG, comme *Enda Pronat*, s'engagent également aux côtés de la petite agriculture au Sénégal depuis plusieurs décennies. Les organisations agricoles actives au Sénégal ont souligné très tôt les dangers liés à l'expansion de projets agro-industriels pour les petites exploitations agricoles (COPAGEN *et al.*, 2013 ; Seneclash.com, 2011). Dans le conflit autour du projet Senhuile, ils soutiennent en particulier les éleveur.se.s semi-nomades dont l'accès à la terre est menacé par le projet. Les éleveur.se.s semi-nomades du Sénégal sont souvent menacé.e.s par la perte de terres résultant de projets agro-industriels, leur activité n'étant généralement pas reconnue par la sphère politique comme une forme productive d'utilisation des terres. Les zones qu'ils utilisent sont donc souvent considérées comme vides et inutilisées (Prause 2015).

Pendant longtemps, les projets miniers industriels n'ont pas été au cœur des préoccupations des organisations agricoles. Ce n'est que lors de l'ouverture de la mine de Niayes en 2014, une zone importante pour la production agricole, que les organisations agricoles et les ONG travaillant auprès des petites exploitations se sont davantage impliquées dans ce secteur. Dans le cas de la mine d'or de Sabodala, le fait qu'une grande partie des riverain.e.s affecté.e.s travaillent principalement dans l'extraction d'or artisanale s'est révélé être un

facteur aggravant. Jusqu'à présent, les organisations d'agriculteur.rice.s, qui travaillent également pour les pêcheur.se.s et les éleveur.se.s, ne représentaient pas les intérêts de cette catégorie d'utilisateurs des terres. Les orpailleurs ne peuvent compter sur aucune organisation comparable qui pourrait défendre leurs intérêts. Les ONG actives dans le secteur minier sont encore assez jeunes et ne disposent pas d'une large base de membres sur laquelle s'appuyer. Tout cela complique une possible coopération avec les organisations agricoles du Sénégal. Dans le même temps, il apparaît clairement que, quels que soient les acteurs impliqués, une préoccupation centrale unit les deux conflits : protéger les moyens de subsistance de la population locale en assurant son accès à la terre. Il existe donc bien des points de contact entre les luttes dans les secteurs agro-industriel et minier.

Cependant, les demandes concrètes diffèrent dans les deux conflits. Cela est dû d'une part au fait que les acteurs de la protestation impliqués sont différents et qu'ils ne poursuivent pas les mêmes objectifs. Dans le conflit contre le projet Senhuile, le CRAFS vise l'abandon du projet. Dans le conflit contre la mine d'or de Sabodala, les manifestant.e.s réclament des changements dans la conception du projet ainsi qu'une meilleure prise en compte des riverain.e.s. Les différentes demandes des manifestant.e.s sont d'ailleurs dues aux particularités de l'utilisation des terres pour l'exploitation minière industrielle et pour l'exploitation agro-industrielle.

Premièrement, en utilisant du cyanure, l'extraction d'or entraîne de grands risques pour l'environnement, en particulier pour les eaux souterraines et les eaux de surface. L'exploitation à ciel ouvert modifie profondément et durablement le paysage d'une région. Comme les gisements miniers sont des ressources non renouvelables, la question se pose de savoir comment les terres pourront être utilisées après la fin des activités minières. Afin de pouvoir réutiliser les terres agricoles, les zones doivent être spécifiquement renaturées. Cela explique pourquoi les préoccupations environnementales occupent une place plus importante dans le conflit contre de la mine d'or de

Sabodala.

Deuxièmement, l'extraction d'or est davantage liée à des sites spécifiques. Les gisements d'or sont là où ils se trouvent et ils ont une grande valeur. Cela explique l'intérêt pour les entreprises de déplacer les villages ou les sites d'importance culturelle situés au-dessus des gisements aurifères souterrains. Ainsi, TGO a décidé de déplacer le village de Sabodala et le village de Dambankhoto. L'entreprise Senhuile, en revanche, a annoncé qu'elle planterait ses cultures autour des villages de la zone du projet. En conséquence, les délocalisations ne sont pas un problème dans le cas du conflit contre le projet Senhuile.

Troisièmement, la législation diffère pour les secteurs minier et agricole. La loi sur les mines, par exemple, établit des règles claires sur les paiements compensatoires que les entreprises doivent effectuer (Code minier, loi n° 2016-32 du 8 novembre 2016, article 93). En outre, il existe des taxes fixes que les entreprises doivent payer sur les minerais ou les métaux qu'elles exploitent (Code minier, loi n° 2016-32 du 8 novembre 2016, article 77). En revanche, le droit foncier sénégalais reste ambigu en ce qui concerne le paiement des compensations. Il n'existe pas non plus de redevances juridiquement contraignante sous forme de loyers ou autres. Celles-ci ne peuvent être négociées qu'individuellement avec les entreprises. Pour la société civile sénégalaise active dans le secteur minier, les questions relatives à la réglementation des indemnités, au montant et à la répartition des taxes sont donc plus importantes que pour la société civile du secteur agricole.

Le tableau suivant résume les similitudes et les différences entre les revendications dans les conflits concernant la mine d'or de Sabodala et le projet Senhuile.

	Revendications	Mine d'or de Sabodala	Projet Senhuile
Revendications pour l'intégration et la participation aux bénéfices	Plus de postes de travail et de meilleures opportunités de formation	oui	non
	Amélioration de la RSE	oui	non
	De plus hautes redevances et une répartition plus juste	oui	non
Revendications contre les expropriations	Des compensations plus élevées	oui	non
	Redistribution des terres à la population locale	non	oui
	Accès garanti aux terres cultivées et d'élevage	oui	oui
	Participation de la population locale aux décisions d'allocation des terres	non	oui
	Accès garanti aux mines artisanales	oui	non
	Pas de déplacement de village	oui	non
	Protection des lieux culturels importants	oui	non
	Protection contre les risques environnementaux	oui	non

Tableau réalisé par Louisa Prause

Cependant, il existe de nombreuses similitudes concernant les formes de protestation utilisées dans les deux conflits. C'est le cas notamment les organisations de la société civile : appliquant principalement des formes conventionnelles de protestation au niveau national, elles ont utilisé des stratégies presque identiques dans les deux cas. Dans les deux conflits, les organisations impliquées se sont concentrées principalement sur le travail de communication et de lobbying. Cela montre que les acteurs s'appuient sur un répertoire commun de formes et de stratégies de protestation. En revanche, il existe certaines différences dans les formes de protestation confrontatives sur place dans les deux cas. Cela s'explique notamment par le fait que la transformation physique du paysage et l'organisation spatiale sont différentes selon que les terres soient utilisées pour un usage agro-industriel ou minier.

Ainsi, les opposant.e.s à la mine d'or de Sabodala ont utilisé à maintes reprises le blocage des routes, tandis que dans le conflit sur le projet Senhuile, les utilisateur.rice.s locaux.les de la terre ont tenté de

bloquer les travailleurs et les machines. Dans le cas des investissements agro-industriels, l'infrastructure de transport existante est généralement une incitation importante à la décision d'investir dans un lieu donné. En revanche, les entreprises qui investissent dans l'exploitation minière industrielle sont comparativement plus autonomes en ce qui concerne l'infrastructure existante et souvent même la construisent elles-mêmes dans une large mesure. Leur décision d'investissement dépend principalement de l'emplacement des gisements. Dans le conflit contre de la mine d'or de Sabodala, des soulèvements spontanés et relativement peu organisés se sont répétés sur de longues périodes, plus que dans le cas des manifestations contre le projet agro-industriel Senhuile. Une des raisons est que les orpailleurs au Sénégal (comme dans d'autres pays, tel le Burkina Faso : voir Engels 2017) sont politiquement marginalisés et leurs intérêts sont à peine représentés. En l'absence d'organisations représentant leurs intérêts dans la sphère politique par le biais de formes conventionnelles de protestation, ils ont davantage recours à des formes

de protestation confrontatives. Une autre différence, que l'on retrouve à la fois dans les revendications et dans les formes de protestation, est que les protagonistes s'adressent en partie à des acteurs étatiques différents. Étant donné que le niveau local qu'est le *conseil rural* joue un rôle plus important dans l'attribution des terres dans le secteur agricole, les protestations se sont également dirigées contre le niveau local dans le cas de la communauté de

Fanaye, concernée par Senhuile. Dans le secteur minier, les droits d'utilisation des terres sont accordés exclusivement par le gouvernement national. Ses représentants, le préfet et le sous-préfet, participent également plus activement à la réglementation autour la mine d'or Sabodala que ça n'a été le cas avec Senhuile. Avec le gouvernement national, ils sont donc les principaux destinataires des requêtes.

Le tableau suivant donne un aperçu des similitudes et des différences entre les formes de protestation.

	Formes de protestation	Mine d'or de Sabodala	Projet Senhuile
Formes de protestation confrontatives	Manifestations non déclarées et affrontements violents avec les forces de sécurité	oui	oui
	Blocage de la transformation des terres par des attaques contre les travailleurs et les machines	non	oui
	Blocage des routes d'accès	oui	non
	Blocage physique du conseil rural	non	oui
	Attaques ciblées contre des bâtiments du gouvernement et de l'administration, insultes envers les représentants du gouvernement national	oui	non
	Sabotage collectif de matériel et de machines	non	oui
Formes de protestations conventionnelles	Campagne de communication et de presse	oui	oui
	Lobbying auprès de dirigeants politiques, économiques et religieux (rencontres, pétitions, etc.)	oui	oui
	Production de rapports sur l'attribution des terres (p.ex. rapports critiques sur les conséquences pour la population locale)	oui	oui
	Refus de communication avec l'entreprise	oui	oui
	Mobilisation et organisation de la population locale	oui	oui
	Boycott de l'évaluation des incidences sociales et environnementales	oui	oui
	Participation aux manifestations internationales (p.ex. caravanes)	non	oui
	Présentation aux élections locales	Données non disponibles	oui

Tableau réalisé par Louisa Prause

Les récits collectifs des opposant.e.s diffèrent également. Dans les deux conflits, les manifestant.e.s tentent de revendiquer le discours du gouvernement concernant le développement national. Cela diffère dans les deux secteurs. L'exploitation

minière est dominée par un discours néolibéral sur le développement qui considère la croissance économique comme un objectif de développement. L'exploitation minière industrielle joue un rôle clé dans l'accélération de la croissance économique

(République du Sénégal 2014). En revanche, dans le secteur agricole, l'objectif du gouvernement en matière de développement est l'autosuffisance alimentaire du Sénégal, en particulier concernant le riz (République du Sénégal 2014). Ici domine un discours de souveraineté nationale et d'autonomie. Les protagonistes du conflit autour du projet Senhuile et de la mine d'or de Sabodala, avec leurs cadrages discursifs, s'associent à ces discours pour donner une légitimité à leurs récits.

5 CONCLUSION

L'acquisition croissante de terres à des fins minières et agro-industrielles au Sénégal compromet l'accès à la terre pour les utilisateur.rice.s locaux.les tels que les petit.e.s agriculteur.rice.s, les éleveur.se.s (semi-) nomades et les orpailleurs. Les conflits liés au projet agro-industriel Senhuile et à la mine d'or de Sabodala sont similaires en ce sens que la question de l'accès à la terre et, par conséquent, des moyens de subsistance des utilisateur.rice.s locaux.les est une préoccupation centrale des manifestants. Malgré cette préoccupation commune, les mobilisations contre les mines industrielles et les projets agro-industriels restent largement séparées au Sénégal. Jusqu'à présent, ce sont différentes organisations de la société civile qui se mobilisent dans les conflits liés à des projets d'exploitation de mines d'or ou d'agro-industrie. Ainsi, les organisations agricoles du Sénégal ne sont pour l'instant pas montées au créneau contre la mine d'or de Sabodala. Avec des prix de l'or toujours élevés, de nombreuses licences d'exploration accordées au Sénégal et le gouvernement de Macky Sall travaillant à faire du Sénégal l'un des dix plus grands producteurs d'or au monde, le secteur minier sénégalais devrait continuer à se développer (Le Quotidien Sénégal 2018). Pour les conditions de vie dans les zones rurales et surtout pour l'avenir de la petite agriculture, l'expansion de l'exploitation minière industrielle représente un danger au même titre que l'expansion de la production agro-industrielle. En particulier pour les organisations agricoles, qui sont bien structurées au Sénégal, il serait important d'examiner des questions qu'elles ont jusqu'à présent peu traitées, telles que l'exploitation minière industrielle.

Un élément clé dans ce contexte est la demande formulée dans les deux secteurs de garantir l'accès à la terre pour les utilisateur.rice.s locaux.les. Il serait possible sur cette base de formuler une demande intersectorielle pour la promotion, la protection

et la restauration d'un accès à la terre réglementé de manière démocratique (Borras Jr 2016). De cette façon, les combats relatifs à la réforme du droit foncier et à la loi sur l'exploitation minière pourraient être combinés. Jusqu'à présent, ni les organisations agricoles ni les acteurs de la société civile actifs dans le secteur minier n'ont présenté de propositions pour des interventions politiques allant au-delà de leur secteur. Ainsi, le réseau CRAFS a soumis des propositions pour la réforme du droit foncier, au moment où la coalition *Publish what you pay* faisait des propositions pour la réforme du droit minier. Cependant, les organisations n'ont pas combiné leurs luttes associées et n'ont pas tenté de coordonner et de relier leurs propositions relatives aux deux réformes législatives.

La question des éventuelles réclamations communes est étroitement liée à la question des orpailleurs. Les organisations agricoles sénégalaises représentent explicitement les intérêts de différents groupes d'utilisateur.rice.s des terres : agriculteur.rice.s, éleveur.se.s nomades et sédentaires, et pêcheur.se.s. Les organisations agricoles regroupent ces différents groupes sous le concept de « producteur.rice.s ruraux.les ». Ce faisant, ils créent une position commune et puissante dans le discours politique. Les intérêts des différents groupes d'utilisateur.rice.s de la terre sont plus difficiles à jouer les uns contre les autres.

Les orpailleurs ne sont pas considérés comme des producteur.rice.s ruraux.les par les organisations agricoles. D'un point de vue politique, toutefois, il pourrait être judicieux d'étendre cette catégorie de « producteur.rice.s ruraux.les » à ce groupe. L'exploitation minière artisanale et l'agriculture à petite échelle sont souvent étroitement imbriquées. Les orpailleurs au Sénégal travaillent souvent également en tant que paysan.ne.s et élèvent des vaches ou des moutons (Niang 2014). Ils changent d'activité en fonction des opportunités et des risques

économiques. Compter les orpailleurs parmi les producteur.rice.s ruraux.les permettrait également de mieux refléter les réalités rurales dans les zones d'extraction d'or, tout en offrant aux organisations agricoles l'occasion d'accroître le nombre de leurs partisans potentiels et de relier les luttes des secteurs agricole et minier. Dans le même temps, cependant, une telle expansion risque d'affaiblir la caractéristique commune des producteurs de produits alimentaires.

Le rapprochement des récits jusqu'alors différents et la mise au point d'un récit commun constitueraient un autre pas important vers une mise en réseau plus étroite des luttes dans les deux secteurs : la référence aux droits pourrait constituer un élément de liaison. Les coalitions de protestation dans les conflits contre le projet Senhuile et la mine d'or de Sabodala ont toutes deux souligné que les appropriations de terrains violaient et menaçaient les droits des populations locales, par exemple parce qu'elles n'avaient pas été correctement consultées et que les droits de l'homme tels que le droit à l'alimentation et au logement s'en trouvaient menacés.

Le concept de souveraineté alimentaire pourrait également constituer un point de départ pour un récit commun de luttes contre les projets agro-industriels et les mines industrielles. Le concept a notamment été façonné par le mouvement paysan transnational *La Vía Campesina*. La souveraineté alimentaire est le droit des personnes de produire, d'échanger et de consommer des aliments sur leur territoire ou à proximité, de manière sûre, saine, culturellement appropriée et respectueuse de l'environnement (La Vía Campesina 2007). À cela s'ajoutent l'autonomie des producteur.rice.s ruraux.les, la conception écologique et socialement durable de la production agricole et l'accès des consommateur.rice.s ruraux.les et urbain.e.s à des aliments écologiques et sains. Dans cette perspective, il est également possible de se mobiliser contre les mines industrielles, qui mettent en danger la production de denrées alimentaires par le biais de la pollution et de l'acquisition des terres. Dans le même temps, l'autonomie des producteur.rice.s ruraux.les signifie également de pouvoir décider

quand une personne travaille comme agriculteur. rice ou exerce une activité non agricole – telle que l'extraction artisanale d'or.

BIBLIOGRAPHIE

- ActionAid 2014: No Land No Future. A community's struggle to reclaim their land: The Senhuile-Senethanol investment in Ndiel, Senegal. http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/no_land_no_future.pdf (13.11.2014).
- Agence de Presse Sénégalaise 01.11.2012: Ronkh: situation toujours tendue, suite aux affrontements entre populations et gendarmes. http://www.dakaractu.com/Ronkh-situation-toujours-tendue-suite-aux-affrontements-entre-populations-et-gendarmes_a34491.html (19.09.2017).
- Agence de Presse Sénégalaise 09.09.2015: Sénégal: Développement de Niakafiri - L'Etat va travailler avec Sabodala Gold Operations. <http://fr.allafrica.com/stories/201509091316.html> (04.10.2017).
- Akram-Lodhi, A. Haroon 2012: Contextualising land grabbing: contemporary land deals, the global subsistence crisis and the world food system. In: Canadian Journal of Development Studies/ Revue canadienne d'études du développement, 33:2, 119-142.
- Amnesty International 2014: Mining and Human Rights in Senegal: Closing the gaps in protections. <http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR49/002/2014/en> (13.03.2018).
- Bagnoli, Lorenzo/Benegiamo, Maura /Cirillo, Davide /Franchi, Giulia 2015: Comment on accapare la terre. La saga de Senhuile continue. Re:common. <https://www.recommon.org/eng/au-senegal-laccaparement-des-terres-est-sur-le-point-dimploser/> (14.06.2018).
- Barro, Mahamadou L. 16.05.2014: Fermeture des Sites d'orpaillage à Kédougou: Le chef de l'Etat Macky Sall oriente les orpailleurs vers l'Agriculture. Sudestinfo online. <http://www.sudestinfo.com/index.php/people/item/860-fermeture-des-sites-d-orpaillage-a-kedougou-le-chef-de-l-etat-macky-sall-oriente-les-orpailleurs-vers-l-agriculture-m-l-barro> (05.09.2014).
- Bebbington, Anthony/Bury, Jeffrey 2013a: Political Ecologies of the Subsoil. In: Bebbington, Anthony/Bury, Jeffrey (Hrsg.), Subterranean Struggles. New Dynamics of Mining, Oil, and Gas in Latin America, Austin: University of Texas Press, 1-25.
- Bebbington, Anthony/Bury, Jeffrey (Hrsg.) 2013b: Subterranean Struggles. New Dynamics of Mining, Oil, and Gas in Latin America. Austin: University of Texas Press.
- Berazneva, Julia/Lee, David R. 2013: Explaining the African food riots of 2007–2008: An empirical analysis. In: Food Policy, 39: 28-39.
- Borras Jr, Saturnino M. 2016: Land politics, agrarian movements and scholar-activism. Inaugural Lecture 14.04.2016. International Institute of Social Studies.
- Bush, Ray/Martiniello, Giuliano 2017: Food Riots and Protest: Agrarian Modernizations and Structural Crises. In: World Development, 91, 193-207.
- CNCR 2018: Présentation CNCR. <http://www.cncr.org/fr/qui-sommes-nous/presentation> (19.01.2018).
- Conde, Marta/Le Billon, Philippe 2017: Why do some communities resist mining projects while others do not? In: The Extractive Industries and Society, 4, 681–697.
- COPAGEN/Interpares/REDTAC 2013: Touche pas à ma terre! C'est ma vie! <https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Documents%20EN/Touche-pas-a-ma-terre-Livre-20-Juil-2015.pdf> (15.09.2015).
- CRAFS/Grain/Re:Common 2013: Who is behind Senhuile-Senethanol? <http://www.grain.org/article/entries/4815-who-is-behind-senhuile-senethanol> (14.06.2018).
- CRAFS/Peuples Solidaires/Actions Aid/SOS Faim/Oakland Institute/Re:Common/GRAIN 2014: Urgent Appeal, Senegal: Act urgently to support the villages of Ndiel in the struggle to save their lands and territories. http://appels-urgents.peuples-solidaires.org/appe-urgent/senegal-senhuile-en?constituent=0&canal=partenaires&utm_source=partenaires&utm_campaign=AU369 (02.06.2014).
- Dabo, Soly B. 13.03.2015: Fermeture des Sites d'orpaillage à Kédougou: Quand le Président Macky fait pleurer les orpailleurs. Sudestinfo online. <http://www.sudestinfo.com/index.php/people/item/881-fermeture-des-sites-d-orpaillage-a-kedougou-quand-le-president-macky-fait-pleurer-les-orpailleurs-s-b-dabo> (13.03.2015).
- Diallo, M. Lamine/Diouf, Ndeye-Coumba/Ngom, Ndeye-Maramé 2016: Etude sur l'exploitation artisanale des mines à Kédougou: Nouvelle réorganisation, migrations, et différentes implications. Dakar: IRD.
- Diallo, M. Lamine 2009: Mine d'or et développement durable. In: EchoGéo, 10.4000/echogeo.11103.
- Diaw, Ibrahima 30.11.2007: Sénégal: Exploitations minières de Kédougou - Les jeunes de la zone exigent leur implication, l'état tempère. Walfadjri Journal. <http://fr.allafrica.com/stories/200711300739.html> (03.10.2017).
- Diop, Ousmane L. 22.02.2016: Affrontements à Sabodala et Faloumbou. Pourquoi ça a dégénéré. Enquête+ online. <http://www.enqueteplus.com/content/affrontements-sabodala-et-faloumbou-pourquoi-%C3%A7a-d%C3%A9g%C3%A9n%C3%A9r%C3%A9> (06.11.2017).
- Doucouré, Bakary 2014: Développement de l'orpaillage et mutations dans les villages aurifères du sud-est du Sénégal. In: Afrique et développement, XXXIX:2, 47-67.
- EITI 2018: Initiative pour la transparence dans les industries extractives. ITIE Senegal. Rapport 2017. https://eiti.org/sites/default/files/documents/rapport_itie_2017_senegal-vf_0.pdf.
- EJ Atlas 2019: Environmental Justice Atlas. World Map. <http://ejatlas.org/> (30.01.2019). enda pronat 2015: Et si on écoutait la terre. Pour une agriculture paysanne durable. Dakar.
- Enda pronat/CERADD/CIRAD/BAME, ISRA 2017: Analyse et mise en perspective de deux systèmes de production. Dakar.

- Engels, Bettina 2017: Mobilisierung und Ressourcen im Konflikt um die Mine Bissa Gold in Sabcé, Burkina Faso. In: *Forschungsjournal soziale Bewegungen*, 30:1, 44-53.
- farmlandgrab.org 2016: Trois questions à...M. Giovanni Tampieri PDG de Tampieri Financial Group. <https://farmlandgrab.org/26629> (02.08.2017).
- Faye, Birame 26.02.2016: Caravane pour la terre, l'eau et les semences: Un livre de "doléance" à remettre au Président Sall. *Le Quotidien online*. <http://farmlandgrab.org/post/view/25825> (26.09.2017).
- Gerson, Jaqueline R./Driscoll, Charles/Hsu-Kim, Heileen/Bernhardt, Emily S. 2018: Senegalese artisanal gold mining leads to elevated total mercury and methylmercury concentrations in soils, sediments, and rivers. In: *Elementa. Science of the Anthropocene*, 6:11, 10.1525/journal.elementa.274.
- Hesseling, Gerti 2009: Land reform in Senegal: L'histoire se répète? In: Ubink, Janine/Hoekema, André/Assies, Willem (Hrsg.), *Legalising Land Rights. Local Practices, State Responses and Tenure Security in Africa, Asia and Latin America*, Leiden: Leiden University Press, 243-270.
- Hopsort, Sara 2014: La société civile contre l'accaparement de terres au Senegal: une forme originale de mobilisation, organisation informelle et multi niveaux. CIRAD. http://agents.cirad.fr/pjjimg/patrick.d_aquino@cirad.fr/Article_Mobilisation_contre_accaparement_terres_au_Senegal_VF.pdf (09.09.2014).
- Hufe, Paul/Heuermann, Daniel F. 2017: The local impacts of large-scale land acquisitions: a review of case study evidence from Sub-Saharan Africa. In: *Journal of Contemporary African Studies*, 35:2, 168-189.
- Koopman, Jeanne 2012: Land grabs, government, peasant and civil society activism in the Senegal River Valley. In: *Review of African Political Economy*, 39:134, 655-664.
- La Via Campesina 27.02.2007: Declaration of Nyéléni. <https://nyeleni.org/spip.php?article290> (12.02.2019).
- Land Matrix 2019: By target country: Senegal. http://landmatrix.org/en/get-the-detail/by-target-country/senegal/?order_by=&starts_with=5 (24.01.2019).
- Le Billon, Philippe/Sommerville, Melanie 2017: Landing capital and assembling 'investable land' in the extractive and agricultural sectors. In: *Geoforum*, 82, 212-224.
- Le Quotidien Senegal 18.11.2018: Exportation d'or: Macky veut hisser le Senegal dans le top 7. <https://www.lequotidien.sn/exportation-dor-macky-veut-hisser-le-senegal-dans-le-top-7/> (29.01.2019).
- McKeon, Nora/Watts, Michael/Wolford, Wendy 2004: Peasant Associations in Theory and Practice, Civil Society and Social Movements Programme Paper 8. United Nations Research Institute for Social Development.
- Ndar.info 10.05.2017: Tampieri Financial Group has sold all its shares in Senhuile SA. [NdarInfo. https://www.farmlandgrab.org/post/print/27536](https://www.farmlandgrab.org/post/print/27536) (28.01.2019).
- Ngom Damel, Ibrahima 13.03.2013: Vandalisation des installations agricoles de Senhuile-Senethanol : Les jeunes assaillants fixés sur leur sort dès ce jeudi. http://www.setal.net/Vandalisation-des-installations-agricoles-de-Senhuile-Senethanol-Les-jeunes-assaillants-fixes-sur-leur-sort-des-ce-jeudi_a12282.html (25.09.2017).
- Niang, Aminata 2012: Mining as Development? Corporate/Community Relationships in the new gold mining sector of West Africa. (Doktorarbeit), University of Arizona. <http://arizona.openrepository.com/arizona/handle/10150/242396> (14.11.2014)
- Niang, Kaly 2014: Dans les mines d'or du Sénégal oriental. La fin de l'orpaillage. Paris: L'Harmattan.
- Nolte, Kerstin/Chamberlain, Wytke/Giger, Markus 2016: International Land Deals for Agriculture. Fresh insights from the Land Matrix: Analytical Report II. Bern, Montpellier, Hamburg, Pretoria: Centre for Development and Environment (CDE), University of Bern; Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD); German Institute of Global and Area Studies (GIGA); University of Pretoria
- Persaud, Anthony W./Telmer, Kevin H./Costa, Maycira/Moore, Michele-Lee 2017: Artisanal and Small-Scale Gold Mining in Senegal: Livelihoods, Customary Authority, and Formalization. In: *Society & Natural Resources*, 30:8, 980-993.
- Prause, Louisa 2015: Wer nutzt Land „produktiv“? Framing in Protesten gegen land grabbing im Senegal. In: Engels, Bettina/Müller, Melanie/Öhlschläger, Rainer (Hrsg.), *Globale Krisen - Lokale Konflikte?: Soziale Bewegungen in Afrika*, Baden-Baden: Nomos, 147-164.
- Prause, Louisa 2017: Die Väter und Väter unserer Väter haben hier Gold abgebaut“: framing in Konflikten um Goldbergbau in Senegal. In: *Forschungsjournal Neue Soziale Bewegungen*, 30:1, 53-61.
- Prause, Louisa 2019: Success and failure of protest actors' framing strategies in conflicts over land and mining in Senegal. In: *Canadian Journal of Development Studies /Revue canadienne d'études du développement*, 40:3, doi.org/10.1080/02255189.2018.1479633.
- Pressafrik.com 20.05.2014: Sabadola: l'or de Diakhaling oppose gendarmes et villageois. <http://www.pressafrik.com/Sabadola-l-or-de-Diakhaling-oppose-gendarmes-et-villageois> (03.06.2014).
- Publish-what-you-pay 2017: Publish what you pay Senegal. <http://www.publishwhatyoupay.org/members/senegal/> (11.08.2017).
- Publish-what-you-pay Senegal 04.03.2015: Les 23 propositions d'amélioration du code minier du Sénégal formulées par la société civile. <http://www.amnesty.sn/spip.php?article1738> (14.01.2016).
- Publish what you pay 2017: Industries extractives: PCQVP/Senegal pour la redistribution et la tracabilité du fonds de péréquation et d'appui destiné aux collectivités locales. <https://www.onglumiere.org/INDUSTRIES-EXTRACTIVES-PCQVP-SENEGAL-POUR-LA-REDISTRIBUTION-ET-LA-TRACABILITE-DU->

- FONDS-DE-PEREQUATION-ET-D-APPUI-DESTINE_a80.html (21.06.2018).
- République du Sénégal 2014: Plan Sénégal Émergent. <http://macky-2019.com/sites/default/files/PSE.pdf> (14.06.2018).
- Sall, Thierno/Diallo, Laure 2013: Victimes de Ndiaël (Senhuile-Senéthanol). <https://www.youtube.com/watch?v=S25uEldJffU> (21.06.2018).
- Seneclash.com 2011: A Dakar, le Forum social dénonce accaparement des terres et néocolonialisme. <http://seneclash.com/A-Dakar-le-Forum-social-denonce.html> (18.09.2017).
- Sylla, Fara 02.11.2012: Deux gendarmes blessés et huit arrestations à Ronkh. Enquête+ online. <http://www.enqueteplus.com/content/violents-affrontements-autour-du-projet-sen-ethanol-deux-gendarmes-bless%C3%A9s-et-huit> (19.09.2017).
- Tamba, Boubacar 11.01.2009: La situation reste tendue à Kédougou après les émeutes de l'emploi. Sud Quotidien online. <https://berthoalain.com/2008/12/24/emeutes-a-u-senegal-decembre-2008/> (29.08.2017).
- Tamba, Boubacar 15.05.2013: Sénégal: Kédougou - Poursuite de l'exploration de l'or a Niakafiri - L'obstacle des sites sacrés. Sud Quotidien online. <http://fr.allafrica.com/stories/201305150671.html> (04.10.2017).
- Tamba, Boubacar 16.01.2012: Sénégal: Kédougou - construction d'un deuxième bassin minier - des chefs de villages s'opposent au projet. Sud Quotidien online. <http://fr.allafrica.com/stories/201201160681.html> (05.10.2017).
- Tamba, Boubacar 17.02.2016: Sénégal: Mouvement d'humeur des populations de Sabodala - SGO arrête les opérations et sécurise son personnel. Sud Quotidien online. <http://fr.allafrica.com/stories/201602171221.html> (04.10.2017).
- tambacounda.info 21.04.2018: Kedougou: un nouveau village annonce pour les populations de Sabodala. <http://www.tambacounda.info/2018/04/21/kedougou-un-nouveau-village-annonce-pour-les-populations-de-sabodala/> (29.01.2019).
- Tambacounda.info 23.12.2008: Soulèvement à Kédougou: un mort et plusieurs blessés. <https://berthoalain.com/2008/12/24/emeutes-a-u-senegal-decembre-2008/> (02.10.2017).
- Teranga Gold Corporation 09.08.2017: Our People. <http://www.terangagold.com/English/responsibility/our-people/default.aspx> (09.08.2017).
- Teranga Gold Corporation 2011: Committed, Teranga Gold Responsibility Report. <http://www.terangagold.com/English/responsibility/responsibility-reports/default.aspx> (14.06.2018).
- Teranga Gold Corporation 2012: Livelihood Restoration and Resettlement Policy. <http://www.terangagold.com/English/responsibility/responsibility-reports/default.aspx> (14.06.2018).
- Teranga Gold Corporation 2013: Committed. Responsibility Report 2013. <http://www.terangagold.com/English/responsibility/responsibility-reports/default.aspx> (06.01.2015).
- Teranga Gold Corporation 2015: 2015 Annual Report. http://s1.q4cdn.com/851853033/files/doc_AR%20RR/Teranga-Gold-2015-Annual-Report-WEB.pdf (28.08.2017).
- Teranga Gold Corporation 2017a: Technical Report on the Sabodala Project Senegal, West Africa. http://s1.q4cdn.com/851853033/files/doc_downloads/Reserves-Resources/Sabodala-Gold-Project-2017-NI-43-101-Technical-Report.pdf (19.06.2018).
- Teranga Gold Corporation 2017b: Conversations. 2017 Responsibility Report. <http://www.terangagold.com/English/responsibility/responsibility-reports/default.aspx> (13.06.2018).
- Touré, Oussouby/Seck, Sidy 2005: Family and commercial farming in the Niayes area of Senegal. International Institute for Environment and Development. <http://pubs.iied.org/pdfs/9548IIED.pdf>.
- Weltfriedensdienst/enda pronat 2015: Mein Land mein Leben - land grabbing im Senegal. <https://www.youtube.com/watch?v=JDEE3gD-P4w> (21.06.2018).

ANNEXES

Tableau 1 : Projets agro-industriels impliquant des investisseurs étrangers au Sénégal 2000-2019

Les données proviennent de Land Matrix, du rapport 2017 de Enda Pronat et al., ainsi que de mes propres recherches sur les sites Web des sociétés respectives. Lorsqu'il y avait des informations contradictoires sur la taille de la zone louée ou de la zone cultivée, j'ai inclus toutes les informations trouvées. La même chose s'applique aux informations divergentes concernant l'année de la signature du contrat.

	Entreprise	Investisseur	Production	Taille de la superficie louée (en hectares)	Taille de la superficie cultivée (en hectares)	Signature du contrat	Région
01	Grand Domaine du Sénégal (GDS)	Compagnie fruitière, France	Légumes	431	280	2003	Saint Louis
02	Société de Cultures Légumières, (SCL)	Barfoots, Grande-Bretagne,	Légumes	350	272	2009	Saint Louis
03	Vital	n.d..	Riz, légumes	6000	60	2009	k.A.
04	Temeye Agro	n.d., Italie	Arachides, légumes	1000	50-80	2010	Saint Louis
05	Ferlo Gomme	n.d., Arabie saoudite	Légumes, fruits	160 /250	40/ 217	2003	Saint Louis
06	Toll Jom	n.d.	Légumes	700	250	n.d.	Saint Louis
07	Senegindia SA	nd., Inde	Légumes	1000/5700	500/1500	2008/2016	Saint Louis
08	Agrina ferme foss	n.d.	Légumes	5000	1200	n.d.	Saint Louis
09	West Africa Farm	The Shropshire Group, Grande-Bretagne	Légumes	288/310	180/310	2011	Saint Louis
10	Senhuile	Tampieri Financier Group, Italie - Gora Seck, Sénégal	Riz, maïs, arachides	20 000 (depuis 2015 : 10 000)	500/1500	2011	Saint Louis
11	n.d.	AgroAfrica AS, Norvège	Jatropha	10.000	n.d.	2008	Kolda
12	Compagnie Agricole de Saint Louis (CASL)	Mr. Laurent Nicholas, n.d.	Riz	4.500	215/3.300	2014/2013	Saint Louis
13	Société de Tomates Séchées	Fordaluis, Italie	Tomates	200	130	n.d.	Saint Louis
14	Agro-Negoce	n.d., Espagne	Fruits, légumes	200	180	2005	Niayes

Tableau 2: Permis d'exploitation minière industrielle

Les données proviennent du cadastre minier sénégalais de 2017, du rapport ITIE 2017 ainsi que de mes propres recherches sur les sites Web des sociétés.

	Nom de l'entreprise	Investisseur, et siège social	Substance extraite	Début de l'exploitation	Région	Type d'autorisation d'exploitation et date de la concession
01	Ciment du Sahel (CDS)	Latfallah Layousse, Sénégal	Calcaire, Argile, Latérite	2002	Thiès	Deux concessions minières (2000)
02	Dangote Industries Sénégal SA	Dangote Industries Ltd., Nigeria	Argile, Calcaire, Latérite	2014	Thiès	Deux concessions minières (2008)
03	Grand Côte Opération (GCO)	Mineral Deposits Limited (MDL), Australie; Eramet, France	Zircon	2014	Thiès	Concession minière (2007)
04	Industries Chimiques du Sénégal (ICS)	Indorama Corporation, Singapour; IFFCO, Inde	Phosphates	1960	Thiès	Deux concessions minières (1999)
05	Petowal Mining Company SA (PMC)	Toro Gold, Guernsey	Or	2018	Kédougou	Concession minière (2016)
06	PROCHIMAT	n.d.	Attapulгите, Argile, Sépiolite	Production en cours, n.d.	Thiès	Concession minière (1979)
07	Sabodala Gold Operation (SGO)	Teranga Gold Operation (TGO), Canada	Or, Argent	2009	Kédougou	Concession minière (2005)
08	Sénégal Mines	n.d.	Attapulгите, Argile	1998	Thiès	Concession minière (1998)
09	Société Minière de la Vallée du fleuve Sénégal (SOMIVA)	SERPM, Senegal; MININVEST, Sénégal	Phosphate	2015	Matam	Concession minière (2011)
10	Société de Commercialisation du Ciment (SOCOCIM)	Vicat 2010, France	Calcaire	1948	Dakar, Thiès	Trois concessions minières (toutes en 2006)
11	Société de Recherche et de Développement des Mines (SORED MINES)	n.d.	Or	Production n'a pas commencé, n.d.	Kédougou	Concession minière (2004)
12	Société des Mines de Fer du Sénégal Oriental (MIFERSO)	Serem-BRGM et la République du Sénégal	Fer	Production n'a pas commencé, prévu pour 2020	Kédougou	Concession minière (2015)
13	Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès (SSPT)	Fitol Iberica, Espagne; Tolsalar, Espagne	Phosphates, Attapulгите, Argile, Sépiolite	1940er	Thiès	Quatre concessions minières (toutes en 1980)
14	Baobab Mining and Chemical Corp SA	Avenira, Australie	Phosphate	2016	Diourbel	Permis d'exploitation (2015)
15	WATIC	Bassari Ressources, Australie	Or	Production n'a pas commencé, prévue pour 2019	Kédougou	Permis d'exploitation (2016)
16	Astron Limited	Astron Corporation Limited, Hongkong	Zircon	Production n'a pas commencé, n.d.		Permis d'exploitation (2017)

Tableau 3 : Organisations membres du CRAFS

	Organisations locales	Organisations nationales	Organisations internationales
Organisations / associations paysannes	Collectif Fanaye	CNCR	
	Collectif Ndiaël		
	Collectif Wassadou		
ONG		Enda pronat	ActionAid
		Raddho (Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme)	Ricolto Veco
		Rosa (Réseau des organisations de la société civile pour la sécurité alimentaire).	Avsf (Agronomes et vétérinaires sans frontières)
		Forum social sénégalais	Oxfam
		USE (Union pour la solidarité et l'entraide).	Radi (Réseau africain pour le développement intégré)
		Gripswar (Groupe d'initiative pour le progrès social)	led (Innovation environnement et développement)
		Congad (Conseil des organisations non-gouvernementales d'appui au développement)	
Centres de recherche / Think-tanks		IPAR (Initiative prospective agricole et rurale)	Hub Rural
		GESTES (Groupe d'études et de recherches sur les sociétés et le genre)	

À PROPOS DE L'AUTEUR

Louisa Prause est chercheuse associée au projet de recherche « Changements globaux - conflits locaux » (GLOCON). Elle est titulaire d'un doctorat sur les similarités et les différences des conflits liés à des projets agro-industriels et à des mines industrielles. Contact : louisa.prause@fu-berlin.de

GEFÖRDERT VOM



Bundesministerium
für Bildung
und Forschung

Freie Universität  Berlin